

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 16 décembre 2017 à 9h00

L'an deux mil dix-sept, le seize décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Muriel BONNEAU, Jérôme VALLÉE, adjoints, Régine N'TSUGLO, Pascal VIDALIE, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Fabrice SERVIN, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Caroline GUYADER, Laurence SCELLE (pouvoir à M. BONNEAU), Sylvie COVILLE (pouvoir à J.B. TECHER),

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2017

Sans commentaire, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la CCVVS : compétences GEMAPI et rapport de la CLECT

Lors de sa séance du 26 septembre 2017, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a mis à l'ordre du jour et décidé la prise en compte de la compétence obligatoire «gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018. Les statuts de la CCVVS s'en trouvent donc modifiés.

Les membres du Conseil Municipal, par 6 voix contre et 6 abstentions, refusent la modification des statuts portant sur la prise en charge de la compétence GEMAPI par la CCVVS au motif qu'elle n'a pas précisé la manière dont elle va assurer cette nouvelle compétence.

D'autre part, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a remis son rapport concernant l'impact du transfert des ZAC à la CCVVS. Les communes membres doivent délibérer sur l'approbation de ce rapport.

Les membres du Conseil, par 1 voix contre et 11 abstentions, donnent un avis défavorable au rapport de la CLECT.

3. Indemnité de conseil du trésorier municipal

Comme tous les ans, Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant de l'indemnité de conseil du Trésorier pour l'année 2017, calculée suivant les textes en vigueur.

Indemnité de conseil pour l'année 2015 au taux de 100 %.....	392.19 €
Total brut.....	392.19 €
CSG/RDS.....	30.43 €
1% solidarité.....	3.92 €
Somme nette à virer.....	357.84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 6 voix pour, 2 contre, 4 abstentions, décide d'allouer au comptable du Trésor l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2017,

4. Nomination d'un délégué au SIBVVR et au SMIGERMA

Alexandre DURANTE, délégué du SIAEPM (eau potable) et de l'ex SIABA (assainissement), explique à ses collègues la nécessité d'être nommé délégué de la commune au SIBVVR et au SMIGERMA, pour pouvoir suivre l'évolution de la loi GEMAPI et intervenir légalement lors des réunions.

Mme N'TSUGLO, membre titulaire du SIBVVR, propose de se retirer du syndicat au profit de M. DURANTE.

Les membres du conseil, à l'unanimité, accepte le retrait de Mme N'TSUGLO et la nomination de M. DURANTE comme titulaire au sein du SIBVVR.

En ce qui concerne le SMIGERMA, M. DURANTE demande à M. SERVIN, délégué titulaire s'il consent à lui laisser sa délégation. Dans la négative, il remplacera M. ROTH, parti en province, qui était suppléant.

M. SERVIN désirant conserver son poste de délégué titulaire du SMIGERMA, les membres du Conseil, à l'unanimité, nomment M. DURANTE suppléant de la commune à ce syndicat.

5. Convention de surveillance et d'interventions foncières de la SAFER

Monsieur le Maire rappelle les termes de la proposition de convention de surveillance et d'interventions foncières lors de ventes en zone N et A pour la préservation des espaces ouverts par la SAFER Ile de France.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal rejettent la proposition de convention avec la SAFER par 6 voix contre et 6 abstentions.

6. Tarifs de la salle municipale

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que soit accordée aux employés communaux et aux conseillers municipaux la gratuité de la location de la salle polyvalente une fois par an.

Monsieur BRASSELET estime qu'il n'est peut-être pas opportun d'octroyer cette gratuité aux élus, suivi en cela par M. VIDALIE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident la gratuité de la location de la salle polyvalente uniquement aux employés communaux.

Par rapport à cette location, il souhaite également qu'un tableau plus détaillé des locations soit créé et mis à disposition en mairie pour plus de lisibilité qu'un simple calendrier.

Un débat est ensuite ouvert sur les différents travaux à exécuter dans la salle, notamment la remise en état de la cuisine, sol et mur, la reprise des peintures, la mise en place d'un rideau entre le couloir de la cuisine et la salle pour éviter la déperdition de chaleur entre les deux espaces. Jérôme Vallée précise que des travaux de mise en conformité des toilettes PMR sont lancés.

7. Demandes de subvention de l'association «Potager d'Aincourt»

Sébastien RIFFAUT, président de l'association «Potager d'Aincourt», explique le but de celle-ci notamment celui d'animer le village, d'organiser des activités pédagogiques, artistiques et culturels, se former et transmettre, prendre conscience des responsabilités citoyennes de chacun à l'égard de la préservation de notre environnement.

Il rappelle également les différentes animations déjà organisées au cours de cette année et le fonctionnement de l'association concernant les parcelles mises à disposition des adhérents.

Enfin, il explique les raisons de sa demande de subventions.

Monsieur le Maire précise que pour 2017, cette subvention n'est plus possible, le budget ayant déjà été voté et l'exercice presque clôturé.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident par 8 voix pour et 3 abstentions de prévoir l'octroi d'une subvention lors du vote du budget prévisionnel 2018. En tant que conseiller intéressé, M. RIFFAUT n'a pas pris part au vote.

D'autre part, M. RIFFAUT demande la mise à disposition de 2 parcelles de terrains communaux encadrées dans le périmètre du « potager », parcelles cadastrées D n°34 et 86. Celles-ci seront entretenues par les jardiniers de l'association.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de passer une convention de mise à disposition de ces terrains. M. BRASSELET se chargera d'étudier les termes de celle-ci.

Informations et questions diverses :

- Guy BRASSELET évoque le problème de nuisances de la station d'épuration du GHIV. Pour la protection juridique du Maire, il serait bon que celui-ci fasse officiellement une demande au Préfet pour l'alerter sur sa non-conformité et faire une mise au point sur ce dossier.

La station d'épuration du GHIV ainsi que le dalot qui traverse la zone de protection du captage de Vienne-en-Arthies sont à refaire. Il faut faire part des inquiétudes de la Commune au Préfet afin que le GHIV fasse les visites et les travaux nécessaires.

- Emmanuel COUESNON informe ses collègues d'une réunion souhaitée par François 1^{er} Investissement concernant son projet sur les Tamaris et les Peupliers. Celle-ci est prévue le jeudi 11 janvier 2018 à 14h00. Il souhaite que tout le conseil municipal soit présent ; d'autres personnalités seront également invitées : les maires de Villers et Maudétour, le directeur du GHIV, le président du Conseil de Surveillance du GHIV, le Président du SIAEPM...

- le contrôle et l'entretien des hydrants (poteaux d'incendie) est depuis 2017 à la charge de la Commune et non plus du SDIS. Ce contrôle doit-il être effectué par une entreprise homologuée ? La question sera posée au SDIS ; des devis seront demandés pour connaître le coût de cette prestation.

- Muriel BONNEAU rappelle que le goûter des anciens se tiendra dimanche 17 décembre. Elle demande également de voir le problème du décalage de mise en route de l'éclairage dans le village suivant les quartiers, problème récurrent.

- Jérôme VALLÉE fait un point sur les travaux effectués au cours de ce 4^e trimestre et à venir :

- Travaux de sécurisation du chemin des Sablons et passage protégé rue de la Bucaille : terminés
- Marquage PMR à l'école, à la salle polyvalente et à la mairie
- Pose de système anti pince-doigts à l'école
- Changement de vannes aux appartements et au local technique du 3 rue de la Bucaille et d'un chauffe-eau
- Elagage de 2 peupliers chemin des Bruyères
- Changement des pneus du tracteur
- Achat de matériel pour l'atelier municipal : compresseur, tronçonneuse, outillage...
A venir :
- Elagage d'un frêne au Cadenas
- Mise aux normes PMR des toilettes salle polyvalente et mairie

Enfin, lors de la dernière réunion du SIERC, les travaux d'enfouissement des réseaux prévus rue de la Bucaille seront bien programmés en 2018.

- Sébastien RIFFAUT :

- SIAEPM :le premier coup de pioche des travaux de construction du bâtiment devant contenir le système de filtration des eaux pluviales a été donné. Des travaux de remplacement de la canalisation rue de la Bucaille sont prévus ainsi que pour Lesseville mais pour cette dernière, une participation de la commune est à envisager
- relance du dossier des chemins ruraux,
- demande de participer à la commission assainissement mise en place lors d'un précédent conseil
- le lavoir de Vienne a été nettoyé, dommage qu'il ne soit pas sur le site d'Aincourt. C'est une ruine qui mériterait d'être restaurée
- étude du fleurissement du village via l'association «Potager d'Aincourt» mais voir le financement
- élagage à l'arrière de la salle polyvalente en janvier et plantation d'arbres fruitiers

- Guy BRASSELET :

- supprimer les affichages sauvages
- enlever l'enduit tout autour de l'abreuvoir construit en 1904 afin de se rendre compte de la restauration nécessaire.
- Pour la restauration du larmier de la tourelle de l'Eglise, un permis de construire est nécessaire

- Jean-Bernard TECHER :

- fin du rejointoiement des caniveaux du début de la rue de la Bucaille par le CD 95
- le passage au carrefour de Lesseville devrait passer à 70Klm/heure avec des bandes sonores
- installation de capteurs dans l'école pour mesurer la qualité de l'air effectuée par VERITAS le 5 février 2018 - contrat déjà signé – puis une nouvelle fois en été sans chauffage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

La parole est donnée au public

Jean-François MOËSAN déplore le manque d'affichage des réunions de conseil municipal

Pascal MICHAUX, responsable de la section foot du FRA comprenant 29 enfants inscrits d'Aincourt et des alentours informe le conseil municipal de nombreux travaux à prévoir au stade car il y a de plus en plus d'enfants et de nombreux dangers:

- 2 garde-corps sont déjà tombés
- Les 2 grands buts sont à réparer, voire à changer pour un système plus efficace de soulèvement des filets
- Infiltrations dans les vestiaires par le plafond (toiture à revoir) : le placoplâtre est imbibé
- Des travaux d'ordre général sont à prévoir sur les vestiaires
- Sinon, la tonte de la pelouse s'est améliorée

Le Maire
Emmanuel COUESNON

